

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2020, le règlement no. 75 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2020.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Donné à Daveluyville, ce 15 janvier 2020.

Pauline Vrain Greffière